Municipalité
Paroisse de Senneterre

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Suspension des intérêts sur les taxes municipales 2020 impayées

Senneterre, le 7 juillet 2020 - Lors de la séance du conseil municipal qui a eu lieu lundi le 6 juillet dernier, les membres du conseil ont pris la décision de maintenir le gel du taux d'intérêt sur les versements des taxes municipales 2020 jusqu'au 16 septembre 2020.

Dès le 16 septembre 2020, les soldes des taxes municipales impayées porteront des intérêts selon le Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et de tarification pour l'exercice financier 2020. Les dates des versements sont demeurées les mêmes que vous avez sur votre compte de taxes, donc le prochain versement est le 16 septembre 2020.

Le paiement des taxes demeure exigible et les contribuables qui sont en mesure d'effectuer les versements aux dates d'échéances initialement prévues sont invités à le faire.

-30-

Source: Mélanie Hébert
Directrice générale et Secrétaire-trésorière
100, rue du Portage, Senneterre (Qc) J0Y 2M0
Tél. : 819 737-2842, poste 203
dg@paroissesenneterre.qc.ca